

 Lamotte-Beuvron	VILLE DE LAMOTTE-BEUVRON	Année	2018
	ARRÊTÉ MUNICIPAL	Numéro	2018 - 144
		Date	19/06/2018
Objet : Arrêté de circulation – Circulation alternée Avenue Napoléon III du 26 au 28 juin 2018.			

Le Maire de Lamotte-Beuvron,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu les dispositions du Code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre I et notamment les 4ème et 8ème parties,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 sur les pouvoirs de police de la circulation et du stationnement,

Vu l'arrêté municipal n° 72.02 du 8 janvier 1972 visé et approuvé par le Préfet de Loir et Cher le 25 janvier suivant, fixant les limites d'agglomération de la commune,

Vu la demande en date du 19 juin 2018 de Monsieur Franck MAURY, directeur des services techniques de la Ville de Lamotte-Beuvron,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures garantissant la sécurité des usagers pendant les travaux de remplacement des barrières de sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : Du 26 au 28 juin 2018, la circulation sera alternée par feux tricolores Avenue Napoléon III.

Article 2 : La signalisation provisoire adaptée sera mise en place par les agents du service technique de la Ville de Lamotte-Beuvron.

Article 3 : La Police Municipale et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- M. le Commandant – Brigade Territoriale, 41600 Lamotte-Beuvron
- M. le Commandant – Peloton Motorisée, 41200 Salbris
- M. le responsable des Ambulances de Sologne, 41600 Lamotte-Beuvron
- M. le Chef de centre de secours, 41600 Lamotte-Beuvron
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, 41000 Blois
- M. le Président du SMICTOM, BP5, 41600 Nouan-le-Fuzelier
- M. le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lamotte-Beuvron

Fait à Lamotte-Beuvron, le 19 juin 2018



Pascal BIOULAC
Maire,

A blue ink handwritten signature, appearing to be 'P. Bioulac', written over a faint grid background.